

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc prendre connaissance des éléments suivants :

■ L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : DAVID FROMENTOUX CONSEIL,

Capital : EURL au capital de 2000 €

SIREN : Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 494 484 223

Date de création : 23/02/2007

Code NAF/APE : 6622Z

Siège social : 21 rue Henri Rochefort 75017 Paris

Bureaux : 12 Rue Alfred Kastler 71530 Fragnes-La-Loyère

Gérant : Monsieur David Fromentoux né le 23/07/1977

Tél. : 06 71 20 03 31

E-mail : david@fromentouxconseil.com

■ ACTIVITES

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

COURTAGE EN ASSURANCES

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER

CONSEIL EN INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CONSEIL EN OPTIMISATION FISCALE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

■ COLLECTE DES DONNEES - RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par David FROMENTOUX à des fins de validation de votre profil investisseur et votre situation patrimoniale.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pour une durée de 5 ans maximum à compter de la fin de notre relation d'affaires et sont destinées à nos partenaires, fournisseurs, prestataires, instances réglementaires, syndicat, dans le cadre du bon déroulement de notre mission et du respect de nos obligations réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

David FROMENTOUX - Email : david@fromentouxconseil.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

■ STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **08041407** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : AMF - 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** dans la catégorie courtier d'assurance ou de réassurance (COA) de type B, Conseil de niveau 2. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Adresse courrier : ACPR – 4 place de Budapest - 75436 PARIS cedex 09. Site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr>.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est par ailleurs :

- **Agent Immobilier** titulaire d'une Carte de Transactions sur immeubles et fonds de commerces (sans détention de fonds) n°CPI 9201 2017 000 021 783, délivrée le 26 septembre 2023 par la CCI Paris-île de France. Garantie financière de 110 000 € par Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) 42 rue Washington 75008 Paris.

Cette activité est contrôlable par la DGCCRF

■ ASSURANCE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Police d'assurance n°MRCSFGP201610FR00000000015403A00 souscrite auprès de : Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) RCS Paris : 408 774 610 - 42 rue Washington 75008 Paris.

Activités assurées	Montants garantis par année d'assurance	Garantie financière	Période de garantie
Conseil en gestion de patrimoine (CGP)	250 000 €	Non	01/01/2026 au 28/02/2027
Conseil en Investissement Financier (CIF)	600 000 €	Non	
Démarchage bancaire ou financier	600 000 €	Non	
Intermédiaire en Assurances (IAS)	2 500 000 €	115 000 €	
Transactions immobilières sans maniement de fonds	600 000 €	110 000 €	01/01/2026 au 31/12/2026

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de la société ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur www.anacofi-cif.fr

■ PARTENAIRES

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un Partenariat significatif :

Partenaires	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Intencial Patrimoine	Plateforme de distribution de produits d'assurances et d'instruments financiers	Convention de partenariat	Commission
Swiss Life	Société d'assurances	Convention de distribution	Commission
UAF Life	Courtier grossiste	Convention de distribution	Commission
Bâloise Vie	Entreprise d'assurances	Convention de relation d'affaires	Commission
Sofidy	Société de gestion (SCPI)	Convention de distribution	Commission
Paref Gestion	Société de gestion (SCPI)	Convention de distribution	Commission
Foncière & Territoires	Société de gestion (SCPI)	Convention de distribution	Commission
Cafpi	Courtage de crédit immobilier	Convention d'indication d'affaires	Commission
Crystal	Courtage en crédit immobilier	Convention d'indication d'affaires	Commission
Equitim	Entreprise d'investissement	Convention de partenariat	Commission
Marigny Capital	Entreprise d'investissement	Convention de partenariat	Commission

La liste complète actualisée des partenaires avec lesquels nous avons un accord pourra vous être fournie sur simple demande.

■ INFORMATIONS RELATIVES A LA FINANCIE DURABLE (Règlement UE 2019/2088 - SFDR)

Intégration des risques de durabilité (Art. 3 SFDR)

Dans le cadre de son activité de conseil, notre cabinet n'intègre pas de manière systématique les risques de durabilité dans son processus de sélection des supports d'investissement.

En cohérence avec notre politique de sélection reposant sur des critères exclusivement financiers, nous considérons que l'analyse des risques de durabilité, bien qu'importante pour la valeur à long terme des actifs, n'est pas le facteur déterminant de nos recommandations actuelles.

L'évaluation des risques de durabilité est déléguée aux sociétés de gestion des produits recommandés, qui les intègrent selon leurs propres méthodologies. Le cabinet s'assure toutefois que les solutions proposées demeurent conformes au profil de risque et à la situation financière de chaque client.

Toutefois, conformément à notre devoir de conseil, nous sommes en mesure de recommander l'offre ESG de nos partenaires répondant aux critères spécifiques de durabilité que vous pourriez exprimer lors de la définition de vos objectifs.

Non prise en compte des principales incidences négatives (Art. 4 SFDR)

Notre cabinet ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions de conseil sur les facteurs de durabilité. Ce choix est justifié par l'hétérogénéité et le manque de données précises et comparables de la part des sociétés de gestion à ce jour. Le cabinet réévaluera cette position chaque année en fonction de l'évolution de la qualité des données disponibles sur le marché et des attentes de sa clientèle.

■ MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Dans le cas d'un conseil CIF non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller est rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion pouvant être prélevés chaque année sur le produit.

Dans le cas d'un conseil financier fourni de manière non-indépendante (au sens de l'article 325-5 du RGAMF), votre conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques ou contractuels et conserve à ce titre l'intégralité des commissions qui lui sont versées.

Des honoraires sont susceptibles d'être facturés dans le cadre d'une mission de conseil spécifique validés par un devis remis en amont de toutes prestations. Le tarif horaire appliqué est de 96 € TTC de l'heure (80 € HT).

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

■ MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communications à privilégier durant notre relation sont l'email, le téléphone et le courrier postal.

■ TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **David Fromentoux Conseil – 21 rue Henri Rochefort 75017 Paris**

Par téléphone : **06 71 20 03 31** ou par email : **david@fromentouxconseil.com**

Nous nous engageons à répondre à toutes les réclamations qui nous seront adressées dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

En cas de désaccord définitif, vous disposez de différentes voies de recours possibles amiables ou judiciaires. Vous pouvez notamment saisir le Médiateur compétent :

Saisir un Médiateur :	
Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateur compétent litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF : M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

■ **DATE ET SIGNATURE**

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le client	Le conseiller
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature :	Signature :